

Bordereau attestant l'exactitude des informations - SEDAN - 0802 - Documents comptables (B-S)
- Dépôt le 27/09/2024 - 3656 - 1997 B 50088 - 411 276 454 - A.D.L. EUROSON

IMPOT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01/04/2023	et clos le	31/03/2024	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
A. IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société :			Adresse du siège social :		
ADL EUROSON					
SIRET 4 1 1 2 7 6 4 5 4 0 0 0 2 1			Mél :		
Adresse du principal établissement :			Ancienne adresse en cas de changement :		
120 BOULEVARD LUCIEN PIEROUIN					
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère					
SIRET					
B. ACTIVITÉ					
Activités exercées		Commerce de détail d'appareils électroménagers		Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
C. RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	
Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		20580	
2. Plus-values		PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quinquies)	
PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 0 %			
Autres PV imposables à 19 %					
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		Autres dispositifs	
Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 septies		Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies	
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies			
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)					
D. IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.					
E. CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %					
F. CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %					
G. ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)					
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre					
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, l'adresse et le numéro d'identification fiscale de l'entité désignée					
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre					
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, l'adresse et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe					
4. Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer la désignation, l'État de résidence et le numéro d'identification fiscale de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays					
H. COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI OUI NON Si oui, indication du logiciel utilisé NETexcom					
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr					
S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .					
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :			Nom et adresse du conseil :		
FRANCE COMPTABILITE 06000 Nice Tél: 04.97.11.88.50			Tél:		
OGA/OMGA			Visueur conventionné (Cocher la case correspondante)		
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :			Identité du déclarant :		
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné			Date :		
			Lieu : WARCQ		
			Qualité et nom du signataire : GERANT M. HERNANDEZ FABI		
			Signature :		
Examen de conformité fiscale (ECF) ☐ Prestataire :					

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis-SD

2024

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

I. RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS										
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres		b			
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾					c					
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d					
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾					e					
					f					
					g					
					h					
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾					i					
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j					
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾					Total (a à h)					
J. RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et société de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants			Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
			Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:					
					à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
						Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
1			2	3	4	5	6	7	8	
M. HERNANDEZ FABRICE - GERANT			240	2023	4260					
120 BOULEVARD LUCIEN PIERQUIN 08000 WARCQ										
M. HERNANDEZ FABRICE - GERANT			240	2024	1420					
120 BOULEVARD LUCIEN PIERQUIN 08000 WARCQ										
K. DIVERS										
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)										
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
L. CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION										
RÉMUNÉRATIONS					MOINS-VALUES À LONG TERME IMPOSÉES À 0 %; 15% ou 19 %					
					0% 15% 19%					
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)			7320		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice					
					MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice					
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)					MVLT réalisée au cours de l'exercice					
					MVLT restant à reporter					
M. CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONCS (article 222 bis du CGI)										
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice										
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice										

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		ADL EUROSON		Néant ☐	
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ						Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406		
	Autres	410	412	414	416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426		
	Constructions	430	432	434	436		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440	2533 442	444	446	2533	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450	12091 452	454	456	12091	
	Matériel de transport	460	462	3860 464	466	3860	
	Autres immobilisations corporelles	470	5575 472	474	476	5575	
Immobilisations financières		480	482	484	486		
TOTAL		490	20199 492	3860 494	496	24059	
II AMORTISSEMENTS							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : de l'exercice	Diminutions : dotations amortissements aux éléments sortis de l'actif et reprises	amortissements afférents à la fin de l'exercice	Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Fonds commercial		495	497	498	499		
Autres immobilisations incorporelles		500	502	504	506		
Immobilisations corporelles	Terrains	510	512	514	516		
	Constructions	520	522	524	526		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530	2533 532	534	536	2533	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	12091 542	544	546	12091	
	Matériel de transport	550	552	708 554	556	708	
	Autres immobilisations corporelles	560	4622 562	101 564	566	4723	
TOTAL		570	19246 572	809 574	576	20055	
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées		1	2	3	4	5	
virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé							
		6	7	8	9	10	
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession*	Court terme*	Plus ou moins-values	
	①	②	③	④	⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦ 0 % ⑧
	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
Total	578	580	582	584	586	581	587 589
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL				596	585	597	599

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		ADL EUROSON		Néant ☐	
I RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice	
						Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602			604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603			605	607
	Autres provisions réglementées *	610	612			614	616
Provisions pour risques et charges		620	622			624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632			634	636
	Sur stocks et en cours	640	642			644	646
	Sur comptes clients	650	652			654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662			664	666
TOTAL		680	682			684	686
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
		Dotations		Reprises			
Fonds commercial	681		683				
Autres Immobilisations incorporelles	700		705	1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
Terrains	710		715	2			
Constructions	720		725	3			
Installations techniques, matériel et outillage	730		735	4			
Inst. générales, agencements et aménagements divers	740		745	5			
Matériel de transport	750		755	6			
Autres immobilisations corporelles	760		765	7			
TOTAL	770		775		TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD 780		
II DÉFICITS REPORTABLES							
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	72136				
Déficits transférés de plein droit (article 982 bis 209-II-2 du CGI)				Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		982 ter	
Déficits imputés		983					
Déficits reportables		984	72136				
Déficits de l'exercice		860	20580				
Total des déficits restant à reporter		870	92716				
III DIVERS							
Primes et cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)		381			
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326		380	
N° du centre de gestion agréé				388			
Montant de la TVA collectée				374		4929	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378		4263	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399			
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398			
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		ADL EUROSON		Néant ☒	
Exercice ouvert le :		et clos le :		Données en nombre de mois			
DÉCLARATION DES EFFECTIFS							
Effectif moyen du personnel * :		376					
Dont apprentis		657					
Dont handicapés		651					
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861					
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE							
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE							
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108					
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118					
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119					
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105					
TOTAL 1		106					
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée							
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115					
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143					
Subventions d'exploitation reçues		113					
Variation positive des stocks		111					
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116					
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153					
TOTAL 2		144					
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾							
Achats		121					
Variation négative des stocks		145					
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125					
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.		310					
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133					
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148					
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128					
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135					
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150					
TOTAL 3		152					
IV – Valeur ajoutée produite							
Calcul de la valeur ajoutée		(Total 1 + Total 2 - Total 3)				137	
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises							
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF		117					
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE							
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD.							
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.							
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		020		Effectifs au sens de la CVAE * 023			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022					
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)				026			
Période de référence	024	/	/	016	/	/	
Date de cessation		/	/		/	/	

⁽¹⁾ Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § « Déclaration des effectifs » et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § « Répartition des salariés »

N° de dépôt

(1) Néant ☐

Exercice clos le	3 1 0 3 2 0 2 4	SIREN	4 1 1 2 7 6 4 5 4		
Dénomination de l'entreprise	ADL EUROSON				
Adresse (voie)	120 BOULEVARD LUCIEN PIERQUIN				
Code postal	08000	Ville	WARCQ		
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	0	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	0
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	500

I - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays

II - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)	M.	Nom patronymique	HERNANDEZ	Prénom(s)	CLAUDE			
Nom marital		% de détention	52	Nb de parts ou actions	260			
Naissance :	Date	02/02/1937	N° Département	08500	Commune	REVIN	Pays	FRANCE
Adresse :	N°	33	Voie	RUE DE FLAMANVILLE				
Code postal	08140	Commune	BAZEILLES	Pays	FRANCE			
Titre (2)	M.	Nom patronymique	HERNANDEZ	Prénom(s)	FABRICE			
Nom marital		% de détention	48	Nb de parts ou actions	240			
Naissance :	Date	27/02/1967	N° Département	08500	Commune	REVIN	Pays	FRANCE
Adresse :	N°	120	Voie	BOULEVARD LUCIEN PIERQUIN				
Code postal	08000	Commune	WARCQ	Pays	FRANCE			

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

⑦

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III
au CGI)

N° de dépôt

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont
la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒

Exercice clos le	3 1 0 3 2 0 2 4	SIREN	4 1 1 2 7 6 4 5 4
Dénomination de l'entreprise	ADL EUROSON		
Adresse (voie)	120 BOULEVARD LUCIEN PIERQUIN		
Code postal	08000	Ville	WARCQ
I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :		905	

Forme juridique		Dénomination		% de détention	
N° SIREN (si société établie en France)					
Adresse	N°	Voie			
Code postal		Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination		% de détention	
N° SIREN (si société établie en France)					
Adresse	N°	Voie			
Code postal		Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination		% de détention	
N° SIREN (si société établie en France)					
Adresse	N°	Voie			
Code postal		Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination		% de détention	
N° SIREN (si société établie en France)					
Adresse	N°	Voie			
Code postal		Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination		% de détention	
N° SIREN (si société établie en France)					
Adresse	N°	Voie			
Code postal		Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination		% de détention	
N° SIREN (si société établie en France)					
Adresse	N°	Voie			
Code postal		Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination		% de détention	
N° SIREN (si société établie en France)					
Adresse	N°	Voie			
Code postal		Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination		% de détention	
N° SIREN (si société établie en France)					
Adresse	N°	Voie			
Code postal		Commune		Pays	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

RAPPORT DE GESTION PRESENTE A L'ASSEMBLEE

GENERALE ORDINAIRE DU 31 AOUT 2024

Le Chiffre d'affaires est passé de **28.811 €** en 2023 à **25.175 €** en 2024, soit
Une diminution de **3.636 €**. .

Les charges d'exploitation sont passées de **40.228 €** en 2023 à **45.754 €** en 2024
soit une augmentation de **5.526 €**.

Les capitaux propres ont diminué, passant de **14.705 € en 2023** à **-5.876 € en 2024**

Plus personne ne demandant la parole, il est passé au vote des résolutions mises à
l'ordre du jour.

*Certifié
conformément
le gérant*

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 31 AOUT 2024

L'An deux mille vingt-quatre, le 31 Aout à dix-huit heures, les associés de la "SARL " ADL EUROSON" société à responsabilité limitée au capital de **12.000 €**, se sont réunis au siège social sur convocation verbale du gérant.

Tous les associés étant présents, l'Assemblée est valablement constituée et peut délibérer.

ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes de l'exercice clos le **31 MARS 2024**
- Quitus au gérant
- Affectation des résultats

Après lecture par le gérant du rapport d'activité et un bref échange de vues, il est passé au vote des Résolutions à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION - APPROBATION DES COMPTES

Les porteurs de parts approuvent le bilan, le compte de résultats, l'inventaire ainsi que le compte de pertes et profits, tels qu'ils sont présentés, pour l'exercice clos le **31 MARS 2024**.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION - QUITUS AU GERANT

Les porteurs de parts donnent quitus entier, définitif et sans réserves au gérant pour sa gestion de l'exercice clos le **31 MARS 2024**.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION - AFFECTATION DES RESULTATS

Les porteurs de parts décident d'affecter les résultats de l'exercice clos le **31 MARS 2024** s'élevant à un déficit de **20.580 €**, comme suit :

- DEBIT DU COMPTE REPORT A NOUVEAU.....20.580 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à dix neuf heures, après signature du présent procès verbal.

*Certifié
conforme
le gérant*



TEXTE DES RESOLUTIONS PRESENTEES A L'ASSEMBLEE

GENERALE ORDINAIRE DU 31 AOUT 2024

PREMIERE RESOLUTION - APPROBATION DES COMPTES

Les porteurs de parts approuvent le bilan, le compte de résultats, l'inventaire ainsi que le compte de pertes et profits, tels qu'ils sont présentés, pour l'exercice clos le **31 MARS 2024**

DEUXIEME RESOLUTION - QUITUS AU GERANT

Les porteurs de parts donnent quitus entier, définitif et sans réserve au gérant pour sa gestion de l'exercice clos le **31 MARS 2024**

TROISIEME RESOLUTION - AFFECTATION DES RESULTATS

Les porteurs de parts décident d'affecter les résultats de l'exercice clos le **31 MARS 2024**
S'élevant à une perte de **20580 €** comme suit :

DEBIT DU COMPTE REPORT A NOUVEAU 20580 €

*Certifié
conformément
le gérant*
